



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 2 novembre 2021

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Absents :

Eric SIGURE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h50

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.21.065 – Emprunt garanti – Valloire Habitat – le Beau Bourg – Jardins du bourg à Ingré

Christian DUMAS expose :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune d'INGRE accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 858 000 € souscrit par VALLOIRE HABITAT auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE-CENTRE selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 2108004/ND constitué de 1 ligne du Prêt.

Ce prêt constitué de 1 ligne est destiné à financer la construction de 12 logements individuels pour l'opération « Le beau bourg » à Ingré.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Épargne, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après présentation en commission générale du 19 octobre 2021, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **15 NOV. 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **16 NOV. 2021**

Notification le : **16 NOV. 2021**

15 NOV. 2021



Le Maire

Christian DUMAS



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

| | |
|---|---|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Numéro de l'acte : | DL_21_065 |
| Date de la décision : | 2021-11-08 00:00:00+01 |
| Objet : | emprunt garanti - Valloire Habitat - Le Beau Bourg - Jardins du bourg à Ingré |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.3.4 - Garanties d'emprunts accordées. |
| Identifiant unique : | 045-214501694-20211108-DL_21_065-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 045-214501694-20211108-DL_21_065-DE-1-1_0.xml | text/xml | 942 |
| Nom original : | | |
| DL.21.065 -FIN- emprunt garanti - valloire habitat - le beau bourg - jardins du bourg.pdf | application/pdf | 301277 |
| Nom métier : | | |
| 99_DE-045-214501694-20211108-DL_21_065-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 301277 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 15 novembre 2021 à 15h29min56s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 15 novembre 2021 à 15h29min57s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 15 novembre 2021 à 15h29min58s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 15 novembre 2021 à 15h35min13s | Reçu par le MI le 2021-11-15 |